

Délibération N° D-939-2025 du 28/11/2025 relative au modèle de déclaration simplifiée relative au traitement des données à caractère personnel de cookies sur un terminal

La Commission Nationale de contrôle de la protection des Données à caractère Personnel (CNDP), réunie le 28/11/2025, sous la présidence de Monsieur Omar SEGHROUCHNI :

Considérant les observations des membres de la Commission : M.Abdelaziz AMRAOUI, M.Majid LAHLOU, M.Zakaria OULAD, M. Lahcen MADI, Mme.Fatima SAADI, M.Mohamed BOUDEN ;

Vu l'article 24 de la Constitution du Royaume, qui garantit à toute personne le droit à la protection de sa vie privée ;

Vu la convention n° 108 du Conseil de l'Europe sur la protection des données personnelles, que le Maroc a ratifié en date du 28 mai 2019 ;

Vu la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données personnelles, promulguée par le Dahir 1-09-15 du 22 Safar 1430 (18 février 2009), et notamment son article 28 habilitant la Commission à fixer la liste des catégories des traitements automatisés bénéficiant d'une déclaration simplifiée ;

Vu le décret n° 2-09-165 du 25 Jourmada 1430 (21 mai 2009), pris pour l'application de ladite loi ;

Vu le règlement intérieur de la CNDP, approuvé par la décision du Premier ministre n° 3-33-11 du 28 mars 2011 ;

Décide ce qui suit :

1. Champ d'application

la présente délibération s'applique à toute déclaration devant être effectuée par un responsable de traitement souhaitant traiter des données à caractère personnel à travers l'installation, l'enregistrement et ou le stockage de cookies sur le terminal de l'internaute.

Un cookie est un petit fichier (stocké) par un serveur dans le terminal (ordinateur, téléphone, etc.) d'un internaute et associé à un domaine web.

2. Caractéristiques du traitement

- a. **Dénomination** : « Gestion des cookies pour le site web ... » ;
- b. **Modalité** : Automatisé ;
- c. **Description** : Collecte de données personnelles via l'installation, l'enregistrement et le stockage de cookies sur le terminal d'un internaute ;
- d. **Nature des données** : Non anonymisées ;
- e. **Outils de collecte** : Cookies internes du domaine du responsable du traitement et/ou cookies provenant de domaines de tiers.

3. Finalités du traitement

Les responsables de traitement ne peuvent utiliser les données collectées via l'installation, l'enregistrement et le stockage de cookies sur le terminal des internautes, qu'en vue des finalités suivantes :

- affichage de publicités personnalisées en fonction du navigateur ou de la localisation géographique de l'internaute (sans établissement d'un profil personnel de l'utilisateur en ligne consistant à déterminer, notamment, ses habitudes, ses préférences et ses comportements) ;
- personnalisation du contenu éditorial ou des services affichés par le site web, en tenant compte des choix ou consultations antérieures de l'internaute ;
- partage d'informations sur les réseaux sociaux ;
- élaboration de statistiques de navigation et mesure d'audience du site web (sans établissement du profil personnel de l'internaute).

Toute utilisation des données personnelles de l'internaute afin d'établir son profil personnel nécessite une autorisation préalable de la CNDP en application de l'article 12 de la loi n°09-08.



4. Catégories des personnes concernées

Les internautes visitant le site web du responsable de traitement.

5. Durée de conservation

Les données collectées via les cookies doivent être conservées pour une durée maximale de six mois. Au-delà, elles doivent être supprimées ou rendues anonymes.

6. Droits des personnes concernées

Pour les finalités visées au paragraphe 3 ci-dessus, le traitement des cookies ne nécessite pas de consentement préalable de l'internaute, à l'exception des cookies utilisés pour :

- La publicité personnalisée ;
- Les fonctionnalités de partage sur les réseaux sociaux.

Préalablement au premier dépôt de cookies sur le terminal de l'internaute, le responsable du traitement doit recueillir le consentement de l'internaute au traitement de ses données personnelles des cookies.

Le consentement de l'internaute doit être exprimé par une action claire et explicite , et recueilli par des moyens simples et accessibles mis à sa disposition par le site web du responsable du traitement.

Ces moyens doivent en particulier permettre à l'internaute de refuser l'installation, l'enregistrement et le stockage sur son terminal si tel est son choix, lequel doit être respecté par le responsable du traitement et conservé par lui pendant une durée maximale de six mois à compter de la date à laquelle il a été exprimé.

Le responsable de traitement doit également respecter le droit à l'information de l'internaute, conformément à l'article 5 de la loi 09-08, en communiquant à ce dernier, les informations suivantes, préalablement au premier dépôt de cookies sur son terminal :

- L'identité du responsable de traitement ;
- Les finalités d'utilisation des cookies ;
- Les catégories de données collectées via les cookies ;
- Les destinataires des données, y compris les transferts à l'étranger, dûment autorisés par la CNDP ;
- Les coordonnées permettant aux personnes concernées d'exercer leurs droits d'accès, de rectification et d'opposition ;
- Les références des récépissés délivrés par la CNDP.

Le responsable du traitement doit porter à la connaissance de l'internaute toute modification affectant les informations précitées.

7. Sécurité et confidentialité des données

Le responsable de traitement doit prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et la confidentialité des données collectées. Ces précautions visent à prévenir leur destruction, leur altération, leur divulgation ou leur accès par des tiers non autorisés, conformément à la loi 09-08.

Lorsque le responsable du traitement recourt à un sous-traitant en vue du traitement total ou partiel des données personnelles de l'internaute, le responsable de traitement doit veiller à ce que le sous-traitant offre des garanties suffisantes en matière de sécurité technique et organisationnelle, notamment par le biais de clauses contractuelles engageant le sous-traitant aux garanties précitées.

8. Notification à la CNDP

Préalablement à la mise en œuvre d'un traitement de données personnelles via l'installation l'enregistrement et le stockage de cookies, les responsables de traitement doivent s'engager à respecter les termes de cette délibération en effectuant une déclaration simplifiée auprès de la CNDP, via les formulaires appropriés ou la plateforme **CNDP-FORMS**.



Les responsables de traitement procédant à un traitement de données personnelles des cookies à la date de la présente délibération doivent mettre en conformité leur traitement avec les termes de ladite délibération et s'engager à les respecter en effectuant une déclaration simplifiée auprès de la CNDP, via les formulaires appropriés ou la plateforme **CNDP-FORMS**.

9. Transfert de données à l'étranger

Les données collectées par le responsable du traitement ne peuvent être transférées à l'étranger sans autorisation préalable de la CNDP, et ce en application des articles 12 et 20 de la loi n°09-08.

10. Interconnexion

Toute interconnexion ou recouplement avec d'autres fichiers ayant des finalités différentes de celles visées au paragraphe 3 ci-dessus, nécessite une autorisation préalable de la CNDP en application de l'article 12 de la loi n°09-08.

Fait à Rabat, le 28/11/2025

Omar SEGHROUCHNI

Président de la CNDP